

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU MARDI 25 SEPTEMBRE 2018 A 18 H 30  
À GEVREY-CHAMBERTIN, SALLE DES CLIMATS DE BOURGOGNE**

**PRÉSENTS** : **PRÉSIDENT** : Christophe LUCAND.

**MEMBRES TITULAIRES** : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SÉRAFIN, Antonio COBOS, Marc REBULLIOT (en remplacement d'André DALLER), Jean-Marc CHAPUIS (en remplacement d'Evelyne GAUTHEY), Claude RÉMY, Bernard BOBROWSKI, Jean-Marc BROCHOT, François MARQUET, Jean-Claude BELLINI, Gérard FRICOT, Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET), Didier TOUBIN, Pierre GALTIE, Ludovic MILLE, Dominique VÉRET, Léonard DILLENSCHNEIDER, Gilles CARRÉ, Michel PERSONNIER, Yves COGNET, Jean-François ARMBRUSTER, André ARZUR, Jean-François COLLARDOT, Pascal BONVALOT, Didier GUILLEMARD, Bernard MOYNE, Marie-Josèphe VACHET, Sophie GALLOIS, Yves STIEFVATER, Didier DANIEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Christian HOQUET, Sylvaine BILLOTTE, Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Jean-Luc ROBIOT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Josiane MICHAUD, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Florence VÉDRENNE, Rémi VITREY, Alain FORNEROL, Ghislaine POSTANSQUE, Nicole GENEVOIX, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Chantale VIGOT (en remplacement d'Umberto CHETTA), Christian ROUSSEL, Jean-Louis LEXTREY, Aleth DÉTOT, Muriel MONIER, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Gilles GADESKI, Alexandre GARNERET, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Sylviane PAUL-MONCEAUX, Christian PARIS, Pierre LIGNIER, Pascal GRAPPIN, Marcel JOBARD, Bernard GROS (en remplacement de Maurice CHEVALLIER), Claude CHARLES.

**EXCUSÉS** : André DALLER, Thomas CAGNIANT, Evelyne GAUTHEY, Lionel PAULIN, Sylvie VACHET, Danielle BÉLORGEY, Bernard CHOLET, Anne SEGUIN, Mary QUINTALLET, Umberto CHETTA, Florence ZITO, Pierre-Alexandre PRIVOLT, Maurice CHEVALLIER.

**POUVOIRS** : Lionel PAULIN a donné pouvoir à Christian ROUSSEL.  
Danielle BÉLORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRÉ.  
Bernard CHOLET a donné pouvoir à Gilbert MORIN.  
Anne SEGUIN a donné pouvoir à Christophe LUCAND.  
Pierre-Alexandre PRIVOLT a donné pouvoir à Jean-Paul SÉRAFIN.

**PRÉSENTS POUR L'ADMINISTRATION** : Jérôme ZACCHIA, DGS, Ludovic BOURDIN et Ronan DURAND, DGAs.

Monsieur le Président procédait à l'appel nominal puis installait dans ses nouvelles fonctions de Conseiller communautaire suppléant Monsieur André MONTELLE de Gilly-les-Cîteaux. Monsieur Philippe BALIZET, nouveau maire de Chaux, était félicité à cette occasion.

Monsieur GADESKI était désigné secrétaire de séance.

Il était procédé à l'approbation des comptes rendus des séances précédentes du Conseil et des relevés de décisions du Bureau qui n'appelaient pas d'observations particulières.

Monsieur le Président demandait à ajouter à l'ordre du jour une délibération relative au recours à un contrat d'apprentissage (juriste pour la mission achats). Pas d'opposition.

1. Projets de délibérations du Conseil.

#### **C/18/126 – SYNDICAT DU BASSIN DE L'OUICHE – APPROBATION MODIFICATIONS STATUTAIRES ET PROJET DE NOUVEAUX STATUTS – DÉSIGNATION DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.**

Le Conseil approuvait les nouveaux statuts du syndicat du bassin de l'ouiche et procédait à l'élection de Monsieur RÉMY en tant que délégué titulaire et de Monsieur BROCHOT en tant que suppléant. Des précisions étaient apportées quant à la représentativité des EPCI au sein de ce syndicat, notamment le poids relatif de la Métropole dijonnaise. Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **C/18/127 – TAXE GEMAPI – FIXATION DU PRODUIT ATTENDU POUR L'EXERCICE 2019.**

Le Conseil procédait à la fixation du produit attendu de la taxe GEMAPI pour 2019, à raison de 85 000 €. Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **C/18/128 – CESSION DE L'EHPAD DES VIGNES BLANCHES DE GEVREY-CHAMBERTIN À LA MUTUALITÉ FRANÇAISE BOURGUIGNONNE**

Monsieur le Président rappelait que l'ex Communauté de communes de Gevrey-Chambertin était propriétaire du bâtiment de l'EHPAD "les Vignes Blanches" à Gevrey-Chambertin mais que cette situation n'avait pas vocation à perdurer, l'EHPAD étant géré par la Mutualité Française Bourguignonne qui propose son acquisition pour un montant de 1 200 000 €. Ce prix tient compte de l'évaluation faites par FRANCE Domaine et des travaux de mises aux normes nécessaires au maintien de l'activité. En accord avec les membres du Bureau, cette recette pourra être fléchée sur la future réhabilitation du bâtiment Arc-en-Ciel qui abrite de nombreux services communautaires à Gevrey-Chambertin. Monsieur SEGUIN demandait à ce qu'un notaire désigné par la Communauté de communes intervienne également à la rédaction de l'acte. Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **C/18/129 – TARIFICATION DES REPAS FACTURÉS AUX COMMENSAUX**

Le Conseil approuvait la fixation du tarif de restauration scolaire à appliquer aux personnes extérieures à 5 € le repas. Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **C/18/130 – TARIFS DES ATELIERS NUMÉRIQUES**

Le Conseil approuvait la fixation des tarifs des ateliers numériques organisés par le Centre Socioculturel. Des précisions sur le coût de revient étaient demandées par Monsieur POULLOT. Il était répondu que ces activités s'autofinancent. Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **C/18/131 – PROJET LABELLISATION « SATI »**

Le Conseil autorisait la demande de labellisation SATI auprès du Conseil Départemental de la Côte-d'Or dans les conditions proposées et sollicitait l'aide financière correspondante. Le texte de la délibération était légèrement modifié à la demande de Madame VENTARD. Monsieur JOBARD demandait à ce que les informations concernant ce dispositif soient largement diffusées dans les communes. Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **C/18/132 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ACTIVITÉS DE LOISIRS**

Monsieur SÉRAFIN présentait l'actualisation du règlement des activités de loisirs organisées par le Centre Socioculturel. Délibération adoptée à l'unanimité.



## **C/18/133 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR D'UTILISATION DU GYMNASÉ INTERCOMMUNAL SIS À SAULON-LA-CHAPELLE**

Le règlement intérieur d'utilisation du gymnase de Saulon-la-Chapelle était présenté. L'article 2.3 sur la question de l'utilisation de la colle ou résine pour la pratique du handball suscitait de nombreuses réactions et débats (interventions de Madame DUREUIL, Madame VÉDRENNE, Monsieur BONVALOT, Monsieur ALEXANDRE, Monsieur CARTRON), certains conseillers considérant que cette interdiction revenait à interdire la pratique de ce sport dans cet équipement. Délibération adoptée par 61 voix Pour et 15 abstentions.

## **C/18/134 – DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AU SEIN DE L'ASSOCIATION MISSION LOCALE RURALE DE L'ARRONDISSEMENT DE BEAUNE ET DES MEMBRES ADMINISTRATEURS**

Suite à la modification des statuts de la Mission Locale Rurale de Beaune, le Conseil procédait à une nouvelle désignation de ses représentants à l'Assemblée Générale : Mesdames Muriel MONIER et Sylvie VENTARD ; Messieurs Alain CARTRON, Jean-Paul SÉRAFIN, Pascal BONVALOT, Jean-Claude BELLINI, Rémi VITREY et Jean-Luc ROBIOT  
et au Conseil d'Administration : Monsieur Alain CARTRON.

## **C/18/135 – INDEMNITÉ DE CONSEIL AU COMPTABLE PUBLIC**

Monsieur le Président rappelait le contexte et les nombreuses difficultés récurrentes de fonctionnement dans les relations avec les services du Trésor Public, qui le conduisait à proposer l'attribution, au titre de l'année 2017 et les suivantes tant que cette délibération n'est pas modifiée, d'une indemnité de Conseil au comptable public fixée à 50 % du montant maximum calculé selon les règles en vigueur. Cette proposition avait reçu l'approbation unanime des membres du Bureau. Monsieur CARTRON rappelait que ces difficultés avec le comptable public a malheureusement conduit à devoir décaler un certain nombre de rémunérations d'agents. Des interventions (Messieurs SEGUIN, BONVALOT, VITREY, JOBARD, CARTRON et BELLINI) alimentaient le débat sur ces difficultés rencontrées également par certaines communes, et sur le rôle et les fonctions du comptable vis à vis de l'ordonnateur qui sont encadrés par des textes précis, le trésorier n'ayant pas vocation à se substituer à la responsabilité de l'ordonnateur, ni à effectuer un contrôle d'opportunité ou de légalité sur ses décisions. Monsieur BELLINI souhaitait que cette décision soit effective pour 2018 et non 2017. Délibération adoptée par 73 voix Pour et 3 voix Contre.

## **C/18/136 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le conseil approuvait la modification du tableau des effectifs proposée. Une correction était apportée pour l'emploi relatif à la salle des sports de Saulon-la-Chapelle (12 h hebdomadaires et non 17 h). Délibération adoptée à l'unanimité.

## **C/18/137 à C/18/146 – DÉCISIONS MODIFICATIVES DIVERS BUDGETS**

Le Conseil approuvait les décisions modificatives budgétaires proposées et expliquées par Monsieur SEGUIN et les Vice-Présidents concernés. Délibérations adoptées à l'unanimité.

## C/18/147 – ORGANISATION D'UNE VENTE DE LIVRES RÉFORMÉS DU RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES INTERCOMMUNALES

Madame POSTANSQUE rappelait que les fonds documentaires des médiathèques doivent être régulièrement réformés et qu'il semble opportun de pouvoir les vendre à des prix modiques plutôt que de les détruire, et proposait donc de fixer des tarifs pour cette vente concernant pour la première vente, environ 2 000 ouvrages. Délibération adoptée à l'unanimité.

## C/18/148 : RECOURS À UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le Conseil autorisait le recours à un contrat d'apprentissage. Des précisions étaient apportées sur le coût correspondant. Délibération adoptée à l'unanimité.

### 2. Présentation du projet retenu suite à concours d'architecte pour le **bâtiment de l'École de Musique Intercommunale à Nuits-Saint-Georges**

Madame POSTANSQUE présentait les différents projets sélectionnés à l'issue de la première phase de candidature puis le projet finalement retenu.

À l'issue de cette présentation, on notait les observations de Madame GALLOIS, relatives à l'application à ce projet du dispositif 1% artistique, de Monsieur LIGNIER, concernant son regret quant au programme de cet équipement qui aurait dû être plus ambitieux selon lui, et de Monsieur CHARLES sur le coût de fonctionnement du futur équipement.

### 3. **Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau, d'assainissement et de gestion des déchets**, commentés par les Vice-Présidents respectifs.

Monsieur MUTIN, concernant l'eau, apportait des précisions sur le taux de renouvellement des réseaux sur la ville de Nuits-Saint-Georges.

Monsieur SÉRAFIN attirait l'attention sur le projet de STEP de Détain-et-Bruant, en amont du captage d'eau potable d'Arcenant.

Monsieur CARTRON s'interrogeait sur la répartition des agents (terrain/administratif) de la régie de déchets.

Monsieur GARNERET soulignait les avantages du porte à porte pour la collecte des recyclables au niveau des refus.

4. Monsieur le Président présentait le **rapport d'activités de l'EPCI pour 2017**. Il se félicitait de la parution de ce document pour favoriser la connaissance de la Communauté de communes et remerciait les services pour leur réactivité et leur implication dans sa préparation.

## 5. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur LIGNIER sollicitait la parole pour une intervention où il expliquait sa déception quant au manque d'ambition culturelle de la Communauté, qui selon lui ne peut prendre uniquement pour excuse le contexte budgétaire. Il s'interrogeait sur la place de la culture dans le projet communautaire, considérant que "l'administration" de la culture représente un coût plus élevé que les actions elles-mêmes.

Monsieur le Président répondait à cette intervention en précisant que le projet culturel se construit dans le contexte contraint que chacun connaît mais qu'il doit en priorité prendre appui sur la lecture publique, l'enseignement musical et l'animation culturelle globale en partenariat avec notamment le monde culturel associatif local que la Communauté de communes continue à soutenir activement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président invitait chacun à se retrouver autour du verre de l'amitié.

La séance était levée à 20h50.



CLIMATS DU  
VIGNOBLE DE  
BOURGOGNE  
PATRIMOINE MONDIAL